LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260209-B_2026_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2020-141 du 15 juillet 2020

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois février à dix-sept heures, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-huit janvier deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Éric LE BOUDEC, Mickaël DABET, Benoît LARVOR, Henri FLAGEUL, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Éric ROBIN, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Claudine BROSSARD, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Nicole LE COUÉDIC, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à Nicole LE COUÉDIC), Dominique VIEL (pouvoir à Olivier RIVALLAN), Gérard DABOUDET (pouvoir à M. ULMER), Roselyne ROCABOY, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Marie-Thérèse PITHON, Aurélie HERVÉ, Laurent BERTHO, Christian LE RIGUIER (pouvoir à Jean-Pierre LE BIHAN), Yvon LE JAN (pouvoir à Xavier HAMON) ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Claude DELAHAYE, Maryline JAOUEN ;

Également présent(e)s : Arlette HINGANT, Pierrick GLAIS, Joël FERRON, Odile LE STRAT ;

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

B_2026_07 LOCAUX MAISON DE L'ENTREPRISE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION : AVENANT N°2 BAIL LOUDÉAC COMMUNAUTÉ – FRANCE TRAVAIL

France Travail occupe au sein du bâtiment dénommé la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation (MEEF), une surface privative de 653,40 m² (surface plancher révisée à la demande de France travail en 2019).

Un bail a été signé entre la communauté de communes et France Travail, le 18 juillet 2014. Ce bail d'une durée de 2 ans et 8 mois a pris effet le 1er juillet 2014 et est arrivé à échéance le 28 février 2017.

Un 1er avenant a été signé le 3 octobre 2016 et a pris effet le 1er mars 2017, pour une durée de 9 ans. Il arrive à échéance le 28 février 2026.

A la demande de France Travail, les parties se sont rencontrées en vue de la conclusion d'un nouvel avenant.

Outre des problématiques de chauffage insuffisant nécessitant des travaux d'adaptation importants, France Travail met en œuvre sa mission dans des conditions très satisfaisantes et confirme son souhait de la poursuivre dans ces locaux sans réduction de la superficie occupée.

Ainsi, France Travail a sollicité auprès de Loudéac Communauté :

- Une durée du bail de 6 ans ferme
- Une baisse du montant du loyer de 10 % soit un loyer de 116 292,60 € TTC
- La prise en charge par Loudéac Communauté d'un audit concernant le chauffage dans les locaux loués par France Travail
- La prise en charge des travaux de chauffage
- La signature du nouvel avenant à compter du 1er mars 2026

Loudéac Communauté a indiqué à France Travail que ces dispositions étaient acceptées, y compris les travaux d'adaptation du chauffage (qui s'annoncent techniquement complexes et coûteux), à l'exception de la baisse du montant du loyer confirmant le montant du loyer fixé à 131 279.23 € TTC suivant l'évolution de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE à l'instar des règles applicables aux autres locataires du bâtiment.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260209-B_2026_07-DE

D'autres demandes ont été formulées par France Travail, telles que :

- Procéder au nettoyage des sols extérieurs avant l'hiver
- Programmer le nettoyage de la façade courant 2026
- Garantir un accès en continu à la MEEF y compris le midi afin que les usagers de France Travail puisse accéder aux locaux de France Travail sans interruption, contraignant Loudéac Communauté en termes d'organisation et de sécurisation du bâtiment

France Travail a donné suite favorable à cette proposition le 22 janvier dernier. L'avenant a été rédigé par France Travail à sa demande. Il figure en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

DÉCIDE

1. D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 rédigé par France Travail et tous les documents afférents, sous réserve des dispositions convenues entre les parties, permettant le renouvellement du bail pour une durée de 6 ans ferme et l'actualisation de celui-ci. Toutes les autres clauses stipulées dans le bail initial et dans le premier avenant restent inchangées.

Exercice :	41	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	30	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	06		
Pour :	36	Loudéac, le 3 février 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Evelyne GASPAILLARD

Date : 2026.02.06 13:37:34 +01'00'

Date : 2026.02.06 14:05:49 +01'00'